



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Inspection générale
de la Justice

2022



Cinq ans après sa création, l'IGJ a poursuivi en 2022 sa vocation à exercer son rôle de conseil et d'appui opérationnel auprès du cabinet du garde des Sceaux, des directions de l'administration centrale, des juridictions et des services déconcentrés.

L'année écoulée fut ainsi marquée par une forte mobilisation au soutien de réformes ou travaux conduits, mobilisant de nombreux effectifs sur des missions de longue durée. Je pense aux missions relatives aux États généraux de la Justice, le code de la justice pénale des mineurs, à l'évaluation de la charge de travail des magistrats et au développement du déploiement d'A-Just.

Elle fut aussi marquée par des missions thématiques d'importance conduites ou terminées par l'IGJ, seule ou en interministériel.

Je citerai tout particulièrement celles relatives :

- au bilan actualisé des réformes de la procédure d'appel en matière civile, commerciale et sociale,
- à la mise en œuvre d'une justice régionale pour l'environnement,
- au traitement des dossiers civils longs et complexes,
- à l'évaluation des procédures en matière de violences sexuelles faites aux enfants,
- au fonctionnement des greffes pénitentiaires,
- à l'évaluation numérique au sein du ministère,
- au projet de réforme de la police nationale et à l'évaluation des stocks de la police nationale et de la gendarmerie.

Dans le cadre de ses missions traditionnelles le service a également réaffirmé sa réactivité, mais également ses capacités à répondre à des missions particulièrement sensibles ou complexes.

Elle a ainsi été mobilisée dans de nombreuses inspections de fonctionnement, et notamment :

- au sein de trois cours d'appel (Douai, Caen, Saint-Denis de la Réunion) à la suite de deux suicides et d'une tentative de suicide ayant fortement marqué l'ensemble de la communauté judiciaire,
- au sein de la maison centrale d'Arles à la suite de l'agression de Monsieur Yvan Colonna,
- au sein de huit autres établissements pénitentiaires et à la suite du décès de huit autres personnes placées sous main de justice,
- au sein de six établissements pénitentiaires suite à des évasions ou incidents graves.





Le service s'est également fortement investi dans ses missions d'enquête administrative, dont certaines se sont avérées particulièrement sensibles, mais également dans des missions de contrôle de fonctionnement de juridictions de taille importante, en mobilisant des effectifs conséquents sur des séquences longues.

Le pôle audit a pour sa part conduit au cours de l'année 2022 une dizaine de missions et de suivis se rapportant notamment :

- au bloc peines,
- au dispositif de contrôle des détenus particulièrement signalés,
- à la mise en œuvre des dialogues de gestion au sein du ministère.

Malgré des vacances de postes importantes la mission des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) a inspecté 35 sites et services et participé à 66 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

L'IGJ a en outre poursuivi son activité internationale dans le cadre d'une mission confiée par la commission européenne dans le domaine de la coopération judiciaire civile pour la protection des adultes, et s'est également fortement investie dans la coordination du réseau européen des inspections de la justice (RESIJ) et la mise en perspective de projets communs.

Cette année 2022 a également conduit le service à entamer une réflexion sur la nature de ses missions, son positionnement au sein de notre ministère et son avenir.

Elle fut enfin marquée par une volonté de rétablir un véritable collectif au sein du service (séminaires, matinées de la restitution...) à l'issue de près de deux années marquées par la crise sanitaire et un fort renouvellement des personnels (23 départs et 25 arrivées, nomination d'une nouvelle secrétaire générale et d'un nouveau chef de service).

Je veux à ce titre sincèrement remercier l'équipe de direction, l'ensemble des inspecteurs et inspecteurs généraux, le service administratif, le pôle audit et les ISST pour leur mobilisation et le travail accompli.

Au-delà des objectifs rappelés par le garde des Sceaux, je souhaiterais insister sur quelques pistes qui me tiennent à cœur.

À l'issue de cinq années d'existence le service doit engager une véritable réflexion sur la nature de ses missions, son mode d'organisation et de fonctionnement, mais également son positionnement au sein du ministère.





Il doit en premier lieu répondre aux enjeux de la réforme des inspections et se positionner comme un service « précurseur ». Je pense à la question de l'indépendance, à celle du contradictoire, à la déontologie, à la gouvernance, aux recrutements...

Les réflexions conduites en interne sont pour moi des sources d'inspiration dans le cadre de la refonte de nos textes fondateurs.

Nous devons également continuer à bâtir un projet de service sur les orientations futures de l'IGJ dans son rôle de conseil et d'assistance du garde des Sceaux, et sans doute pouvoir nous inspirer de nos homologues dans certains domaines. La question du sens de la programmation en est un exemple. Celle du suivi de recommandations structurantes un autre.

Je souhaite également continuer à répondre à la nécessité de valoriser nos travaux et densifier les liens avec nos partenaires institutionnels.

J'aspire également à disposer d'outils et d'indicateurs performants par la refonte de notre logiciel de gestion, mais également à réorienter l'activité internationale du RESIJ (modification des statuts, ouverture vers certains pays d'Europe du Nord, liens avec les institutions européennes) et accompagner la transition avec le service qui en assurera la présidence en juin 2023.

Enfin il nous faut poursuivre la restauration d'un collectif par la multiplication et l'intensification des moments d'échanges et conforter notre politique de communication tant en interne qu'en externe.

Nous accomplirons ces objectifs ensemble. J'en suis persuadé.

Je remercie sincèrement l'ensemble des membres du service pour leur investissement, leur compétence et leur bienveillance au cours de l'année écoulée et leur capacité à être une force de proposition d'excellence.

Christophe STRAUDDO,
inspecteur général,
chef de l'inspection générale
de la justice



The image shows the cover of a document. The background is a blue-tinted photograph of a classical building facade. In the center, there is a balcony with several French flags. Below the balcony, a dark banner with white text reads "MINISTÈRE DE LA JUSTICE". The word "Sommaire" is written in white, bold, sans-serif font in the upper left quadrant, with a short horizontal line underneath it. The bottom half of the cover is a solid light blue color, separated from the photograph by a diagonal line.

Sommaire

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

1. L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE EN 2022	6
1.1 Les chiffres clés	7
1.2 Les effectifs	8
2. LES INSTANTANÉS 2022	10
3. LA RÉFORME DES INSPECTIONS	14
4. UNE INSPECTION AU CŒUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ	16
4.1 Les états généraux de la justice	17
4.2 Analyse des décès survenus par mort violente ou suspecte en détention	17
4.3 L'IGJ et la justice environnementale	19
4.4 Des missions sensibles	20
5. UNE INSPECTION AU SOUTIEN DES INNOVATIONS ET EN ACCOMPAGNEMENT DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE	22
5.1 Un accompagnement dans l'élaboration des outils : les référentiels de contrôle	23
5.2 A JUST – la start up d'état poursuit son déploiement au service des juridictions	23
5.3 Les MAPPU : les missions d'appui	24
6. UNE OUVERTURE SUR L'OUTREMER ET L'INTERNATIONAL	26
6.1 Internationalisation des missions	27
6.2 Un nombre croissant de missions ultramarines	28
7. L'IGJ ENGAGÉE DANS L'INTER MINISTERIALITÉ	30
8. LA DIMENSION INTERNATIONALE DE L'IGJ	34
9. L'AUDIT	36
10. LA MISSION DE COORDINATION ISST	38
11. LA VIE DE L'INSPECTION	40
11.1 Le comité des pairs (COPAIRS)	41
11.2 Les départements et missions permanentes	41
11.3 Les matinées de la restitution	42
11.4 Le séminaire de novembre 2022	43
11.5 Les référents laïcité, diversité et égalité	43
11.6 La communication	44
ANNEXE	46

1.

L'Inspection générale de la Justice en 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

1.1 - Les chiffres clés

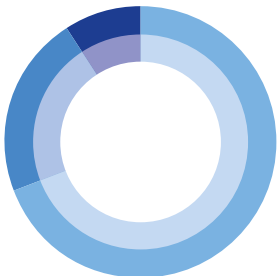


Missions ordonnées 2022



- IF : 1%
- MAPPU : 2%
- THEM et ITERIM : 19%
- GRT : 7%
- AUDIT et suivi : 11%
- ISST : 17%
- CF : 4%
- EA : 7%
- ES : 1%

Répartition des inspections de fonctionnement ordonnées



- AP : 70%
- SJ : 22%
- PJJ : 9%

CF : contrôle de fonctionnement
 SJ : services judiciaires
 EA : enquêtes administratives
 PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
 THEM : mission thématique
 AP : administration pénitentiaire
 MAPPU : mission d'appui
 IF : inspection de fonctionnement
 ES : examen de situation

1.2 - Les effectifs

Fonctions



26 inspecteurs généraux magistrats

6 inspecteurs généraux fonctionnaires

18 inspecteurs de la Justice magistrats

6 inspecteurs de la Justice DSGJ

5 inspecteurs de la Justice DSP/DPIP

5 inspecteurs de la Justice DPJJ

3 inspecteurs de la Justice AC

5 chargés de missions

6 auditeurs

5 inspecteurs santé et sécurité au travail

85 TOTAL

Service administratif



3 Catégorie A

6 Catégorie B

8 Catégorie C

17 TOTAL

Moyenne d'âge

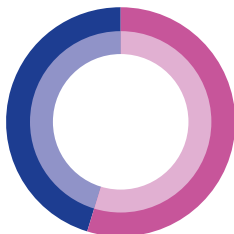


54 ans Totalité des membres

46 ans Service administratif

Répartition femmes/hommes


46%
hommes




56%
femmes

2.

Les instantanés en 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Janvier

Une grille d'évaluation unique de la situation des victimes de violences conjugales mise en place suite aux recommandations d'un rapport de mission confiée à l'IGJ et à l'IGA en 2021.

Février

Mise en place d'un outil d'évaluation de la charge de travail des magistrats : organisation et suivi d'une expérimentation au sein de vingt juridictions et plus de 1000 magistrats de 1^{ère} instance pour confronter les analyses des experts du groupe de travail à la réalité du terrain.

Mars

Nomination de Christophe Straudo au poste d'inspecteur général, nouveau chef de l'inspection générale de la justice. Il était depuis 2018 premier président de la cour d'appel de Fort de France.

Avril

Nouveau code pénitentiaire : une mission d'appui IGJ trouve sa concrétisation. L'IGJ a apporté son soutien méthodologique et procédé aux consultations préalables au travail de rédaction conduit par la direction de l'administration pénitentiaire. Le code pénitentiaire est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2022.

Jun

Nouvelle mission à MAYOTTE : l'IGJ se déplace dans ce département pour une inspection de fonctionnement du Tribunal Judiciaire de Mamoudzou. Dans un contexte local tendu lié à la question sécuritaire, il s'agit de comprendre préalablement au déplacement les ressorts de la société locale afin d'appréhender les questions qui se posent sur ce territoire.

Septembre

Accueil des arrivants de la promotion 2022. Dix inspecteurs généraux et inspecteurs ont rejoint l'IGJ. Venus de la DAP, de la DPJJ, de la DSJ ou des écoles de la justice les professionnels arrivants contribuent à diversifier les cultures représentées à l'IGJ. Durant deux semaines, ils suivent le parcours arrivant pour une formation qui permet de découvrir et maîtriser les rouages, la méthodologie, le fonctionnement et les instances de l'IGJ.

Octobre

Lancement des matinées mensuelles de la restitution. À l'initiative du chef de l'IGJ sont lancées les matinées de la restitution. Deux équipes d'inspecteurs exposent la conduite d'une mission dans son élaboration, son déroulement mais aussi le travail avec le COPAIRS. C'est aussi l'occasion pour les membres de l'inspection de se retrouver autour d'une action collective.

Novembre

Bilan des pôles sociaux par le département coordination des inspections COJ. Le transfert au 1^{er} janvier 2019 aux tribunaux de grande instance, devenus tribunaux judiciaires, du contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale a constitué une réforme majeure de l'organisation de

la justice en France. Près de quatre années après son entrée en vigueur, l'IGJ a invité les chefs de cour à dresser un état de la situation par les acteurs sur le terrain. 21 pôles sociaux ont été contrôlés et ont donné lieu à près de 140 recommandations.

Décembre

Dans le cadre de l'assemblée générale du réseau européen des services d'inspection, le RESIJ, Christophe Straudo, président du RESIJ a piloté avec ses homologues une réunion préparatoire le 15 décembre à Bruxelles. Ce temps d'échanges a permis de finaliser le programme de travail pour poursuivre les actions communes en matière d'inspection européennes.

3.

La réforme des inspections

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Pris dans le contexte général de la réforme de la haute fonction publique de l'État et de la mise en extinction des corps d'inspection, le décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023, réforme en profondeur l'organisation des services d'inspection générale.

Ce nouveau texte n'est applicable que partiellement à l'inspection générale de la Justice (IGJ), son article 1^{er} précisant que parmi les neuf services d'inspection générale ou de contrôle visés par la réforme, il ne s'appliquera à l'IGJ que pour les emplois d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs de la justice régis par le décret du 10 mai 2017 portant statut d'emplois d'inspecteur général et d'inspecteur de la justice.

Alors que les magistrats de l'ordre judiciaire, dont le chef de service et son adjoint, resteront soumis au statut de la magistrature, les agents détachés sur un emploi fonctionnel seront soumis aux dispositions désormais communes à l'ensemble des emplois au sein des services d'inspection générale ou de contrôle visés par cette réforme.

Conformément au décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État, l'ensemble des agents occupant un emploi relevant du décret du 9 mars 2022, se voient appliquer les échelons et l'échelonnement indiciaire applicables aux administrateurs de l'État.

Ce nouveau texte emporte plusieurs modifications du décret du 5 décembre 2016 portant création de l'inspection générale et du décret du 10 mai 2017.

Parmi les modifications significatives, un comité de sélection sera institué et chargé d'émettre un avis après examen préalable des candidatures puis à l'audition des candidats présélectionnés. Les candidats retenus seront détachés pour une durée initiale, comportant une période d'essai, portée au maximum de 4 à 5 ans, susceptible d'être renouvelée sans que la durée d'exercice continue des fonctions puisse excéder 10 ans.

Par ailleurs, l'article 17 du décret du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale prévoit qu'un décret définit l'organisation et les missions de chaque service et précise les conditions et méthodes de travail permettant de garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux de ses agents. L'article précité prévoit aussi que chaque service d'inspection générale élabore une charte de déontologie publiée au Journal officiel.

Si l'IGJ continue à pouvoir bénéficier des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2016 pris en application de son décret constitutif du 5 décembre 2016 s'agissant de son organisation, la mise en œuvre de la réforme a été l'occasion de réfléchir à son organisation et les modalités d'organisation de ses missions.

Dans ce cadre, deux groupes de travail ont été constitués dès novembre 2022 au sein de l'IGJ, chargée pour l'un de traiter la thématique de l'organisation et missions de l'inspection et pour le second de travailler sur l'actuelle charte de déontologie de l'inspection dans l'objectif de sa publication au journal officiel.

Après avoir rendu leurs conclusions, la prochaine échéance est de procéder en 2023, après arbitrage, à la rédaction des nouveaux textes d'organisation et à la publication de la charte de déontologie.

4.

Une inspection au cœur des sujets d'actualité

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

4.1 - Les États généraux de la Justice

Le service s'est fortement mobilisé au cours de l'année 2022 dans l'accompagnement des États généraux de la Justice (EGJ), auxquels ont contribué plus du tiers de ses effectifs en soutien de sept groupes thématiques, du comité présidé par Jean-Marc Sauvé et des directions de l'administration centrale.

Ces sept groupes, auxquels ont contribué 15 membres de l'inspection ont travaillé dès octobre 2021 sur les thèmes suivants :

- simplification de la justice pénale,
- simplification de la justice civile,
- justice de protection,
- justice économique et sociale,
- justice pénitentiaire réinsertion,
- pilotage des organisations,
- évolution des missions et statuts.

À l'issue de travaux, 80 fiches ont été élaborées en s'appuyant sur des compétences internes et de nombreuses auditions menées dont certaines à l'occasion de déplacements et d'autres au niveau européen.

Les rapports de l'IGJ ont nourri la base documentaire sur un certain nombre de thématiques et un rapport final reprenant une synthèse des propositions pour réformer l'institution judiciaire a été remis en avril 2022.

4.2 - Analyse des décès survenus par mort violente ou suspecte en détention

Plusieurs inspections de fonctionnement effectuées courant 2022 ont mis au jour les décès de huit personnes détenues survenus dans des situations pouvant être qualifiées de suspectes.

À la suite de ces inspections, le chef de l'inspection générale de la Justice a demandé que le département chargé au sein de l'IGJ de l'exécution des décisions de justice par l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse procède à une lecture organisée des constats communs à ces missions et en tire les enseignements nécessaires à partager, le cas échéant, avec le cabinet du garde des Sceaux et la direction de l'administration pénitentiaire.

Un groupe de travail interne a été constitué. Il s'est réuni à cinq reprises et a étudié en détail les huit rapports rendant compte des inspections de fonctionnement liées au décès de ces personnes détenues survenus dans des conditions violentes ou suspectes.

Les causes et circonstances de ces décès mettent en évidence des pratiques professionnelles défailtantes en matière de surveillance, des éléments de doctrine pénale ou pénitentiaire appelant des évolutions, des difficultés inhérentes à l'infrastructure, aux équipements et à l'organisation des ressources humaines, des questions concernant la qualité du management et du partenariat.

Au terme de ses réflexions, le groupe de travail rendra un rapport incluant des préconisations au 1^{er} semestre 2023.

Rapport d'inspection de fonctionnement de la maison centrale d'Arles



Le 3 mars 2022 une inspection de fonctionnement a été diligentée à la demande du Premier ministre afin d'identifier les causes et circonstances dans lesquelles Yvan Colonna avait été agressé dans l'une des salles de sport de la maison centrale d'Arles.

Le rapport final, remis le 4 juillet 2022, a été présenté le 28 juillet 2022 au directeur de cabinet de la Première ministre. Le jour même la décision a été prise de le rendre public après anonymisation.

Trois éléments ont retenu principalement l'attention de la mission d'inspection :

- le net défaut de vigilance d'un agent pourtant expérimenté, qui n'a pas suffisamment assuré une surveillance active et est resté, sans aucun motif, éloigné du couloir menant au lieu des faits,
- la mauvaise exploitation des images des caméras de vidéosurveillance, accentuée par le défaut de maîtrise de ce dispositif par l'agent en fonction au poste d'information et de contrôle (PIC) au moment des faits, celui-ci, comme ses collègues, n'ayant pas été formé à l'utilisation correcte du matériel pourtant essentiel pour garantir une complémentarité avec la surveillance active,
- l'absence, à plusieurs reprises, d'orientation de l'agresseur en quartier d'évaluation de la radicalisation (QER).

La mission a formulé douze recommandations.

Six l'ont été à l'attention du nouveau chef d'établissement de la maison centrale d'Arles. Elles concernaient l'amélioration des règles de contrôle des secteurs d'activités, zone de commission des faits, et la maîtrise et l'articulation de la vidéosurveillance afin de permettre des interventions immédiates.

Quatre ont été formulées à l'attention du directeur de l'administration pénitentiaire. Elles concernaient l'actualisation des circulaires en matière de vidéosurveillance et de règles d'affectation dans les QER.

Une s'adressait aux directeurs de l'administration pénitentiaire et des affaires criminelles et des grâces. Elle soulignait la nécessité de rappeler aux autorités judiciaires et aux services déconcentrés de l'administration pénitentiaire que le comportement difficile d'une personne détenue ne faisait pas obstacle à son évaluation et son affectation dans un quartier de prise en charge de la radicalisation.

Enfin la dernière recommandation, formulée à l'attention du directeur de cabinet de la Première ministre, visait à faire évaluer la mise en œuvre des mesures pénitentiaires du plan interministériel de prévention de la radicalisation.

Les 29 novembre 2022 et 18 janvier 2023 les directeurs de l'administration pénitentiaire et des affaires criminelles et des grâces, visant la recommandation n°8 du rapport de l'inspection, ont diffusé deux notes afin de préciser que l'orientation en QER des personnes détenues pour des faits de terrorisme devait être systématique, à l'exception des profils présentant une pathologie psychiatrique avérée et non stabilisée rendant impossible leur évaluation, et de ceux pour lesquels une levée de l'isolement ferait courir un risque imminent de passage à l'acte violent au cours de la session d'évaluation.

Pour sa part la Première ministre, visant la recommandation n°12 du rapport, a sollicité qu'une mission d'évaluation de la mise en œuvre des mesures pénitentiaires du plan national de prévention de la radicalisation, notamment des QER, soit diligentée.

Le 28 septembre 2022 les inspections générales de la Justice et des affaires sociales ont été saisies à cette fin par les ministres de la Justice et de la Santé.

4.3 - L'IGJ et la justice environnementale

Deux rapports en 2022 s'inscrivent dans une série déjà fournie de travaux de l'IGJ consacrés à la justice environnementale.

Prenant la mesure de l'ampleur des atteintes portées à l'environnement, la loi du 24 décembre 2020 a institué des pôles régionaux spécialisés dédiés à la protection de l'environnement (PRE) dans chaque cour d'appel suivant les recommandations d'un rapport d'inspection interministériel de 2019 auquel l'IGJ a participé.

À la suite, l'IGJ a rendu un rapport en janvier 2022 dans le cadre d'une mission d'appui afin de conduire une mission de préfiguration à la mise en œuvre de ces PRE. Conduite avec trois cours d'appel pilotes, Amiens, Bordeaux et Caen, l'expérimentation a permis l'élaboration, au plus près

du terrain, d'un guide méthodologique et de préconisations destinées à l'ensemble des juridictions. Ce corpus méthodologique enrichi de fiches et de documents co-construits avec les directions législatives et le secrétariat général a vocation à être adapté localement en fonction des volumes d'affaires traitées par les juridictions. Le rapport retrace cette démarche participative et décrit les méthodologies mises en œuvre et les principaux constats combinant approches territoriales et coordination des administrations centrales.

Cette même mission a rendu un 2^e rapport en 2022 à l'issue de cette expérimentation intitulé plan d'action à l'attention des directions contenant une série de points d'attention et de recommandations portant notamment sur les moyens utiles, la nécessité de favoriser un travail de concertation transversal et la poursuite de travaux interministériels.

Par ailleurs, une mission a été confiée au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et à l'IGJ le 26 avril 2022 par la ministre de la transition écologique et le garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur la mise en œuvre de l'article 305 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

L'objectif était d'analyser l'opportunité d'affecter à la réparation environnementale le produit des amendes prononcées pour les infractions énumérées à l'article 305 de la loi climat et résilience, de déterminer leur volumétrie et de préciser les actions auxquelles ces sommes pourraient être affectées. Après dépôt d'un rapport intermédiaire en septembre 2022, il a été aussi demandé à la mission de préciser les modalités d'un tel mécanisme d'affectation et de proposer toute mesure utile.

Si les travaux de la mission ont permis d'établir que la masse des amendes concernées, augmentée des amendes forfaitaires environnementales, demeurerait relativement modeste, la mission a acquis la conviction que l'opportunité d'affecter le produit des amendes à la réparation environnementale, était susceptible de donner du sens à la peine d'amende et de mobiliser davantage la justice pénale et les acteurs de la réparation.

4.4 - Des missions sensibles

Dans le cadre de ses missions traditionnelles d'inspection ou d'enquête administrative, l'IGJ a réaffirmé sa réactivité, mais aussi ses capacités à répondre à des missions particulièrement sensibles ou complexes dans des délais contraints.

Dans un contexte d'événements traumatiques avec un fort impact sur les communautés de travail, l'inspection a ainsi été missionnée sur le ressort de trois cours d'appel (Douai, St Denis de la Réunion et Caen) à la suite de deux suicides et d'une tentative de suicide de personnels judiciaires.

Les missions ont consisté notamment à analyser leurs conditions d'exercice professionnel, les initiatives et modalités mises en œuvre dans l'organisation de leur activité puis à recommander les mesures nécessaires pour améliorer la prise en compte des difficultés avérées liées aux conditions de travail et toutes les préconisations au niveau national quant à la prévention de situations de souffrance au travail et plus précisément du suicide.

L'IGJ a également été appelée au sein d'établissements pénitentiaires à la suite de décès de huit personnes placées sous main de justice et au sein de six autres à la suite d'évasions ou d'incidents graves.

Il s'est agi d'évaluer d'une part le parcours judiciaire, pénitentiaire voire sanitaire des personnes détenues, d'autre part le respect des pratiques professionnelles par les personnels pénitentiaires et les éventuels manquements dans leurs missions de surveillance et d'encadrement. Les missions se sont attachées également à identifier les dysfonctionnements dans les remontées d'information et leur traitement par les établissements, les directions interrégionales et l'administration centrale pour ensuite formuler les recommandations tendant à prévenir la répétition des incidents en question.

5.

Une inspection au soutien des innovations et accompagnement de l'institution judiciaire

5.1 - Un accompagnement dans l'élaboration des outils : les référentiels de contrôle

Réunis en groupe de travail ou au sein de départements, des inspecteurs généraux, inspecteurs et fonctionnaires de l'IGJ travaillent, en mode projet, à l'actualisation de l'ensemble des référentiels de contrôle de fonctionnement.

Nécessaires à la conduite des missions de contrôle de l'IGJ, ces référentiels garantissent une méthodologie appliquée et connue par tous. Ils sont conçus également pour servir aux responsables de terrain qui, dans leurs propres contrôles ou autocontrôles, pourront s'en emparer. En cela, ils s'inscrivent dans l'appui apporté ces dernières années par l'IGJ aux juridictions et aux services déconcentrés du ministère. L'ensemble de ces outils est publié sur le site Intranet de l'IGJ.

Ils sont construits de façon à permettre des contrôles plus ciblés par service ou par thématique. Tel est le cas du référentiel dédié au service du juge de la liberté et de la détention (JLD) et du référentiel de prise en main d'un tribunal judiciaire.

Au-delà des données d'activité, la transversalité et les conditions de travail sont autant de thèmes qui étaient insuffisamment explorés et s'inscrivent désormais au cœur de la démarche de contrôle. Les référentiels de contrôle des conseils de prudhommes (CPH) et des directions interrégionales de la protection judiciaire de la justice (Dir PJJ), après celles des services pénitentiaires, ont été actualisés.

Dans le même esprit, un référentiel de contrôle des tribunaux judiciaires entièrement remanié dans le fond et la forme est en cours d'élaboration et viendra compléter la liste de ces outils.

5.2 - A JUST – la start up d'État poursuit son déploiement au service des juridictions

Lancé en 2021 et sponsorisé par l'IGJ en partenariat avec la direction interministérielle du numérique (DINUM), AJUST a vocation à devenir un service numérique construit en mode agile avec les utilisateurs. Conçu par expérimentations successives, il est envisagé comme un outil prospectif d'aide à la décision pour les chefs de juridiction qui vise à améliorer leur capacité de pilotage.

Co-construit initialement avec les juridictions de Lyon et de Nanterre, A-JUST a été confié dès l'été 2022 à six tribunaux supplémentaires qui ont accepté de tester l'outil et d'alimenter l'équipe en charge de son développement de leurs retours dans une dynamique d'amélioration continue du service rendu aux utilisateurs.

L'outil est actuellement entré dans une phase active de déploiement structurée autour des premiers présidents de cours d'appel désireux de promouvoir son implantation dans l'ensemble des juridictions de leur ressort. À ce jour, 27 tribunaux judiciaires représentant plus d'une soixantaine d'utilisateurs (présidents, directeurs de greffe, secrétaires généraux et chargés de mission) utilisent A-JUST.

Parallèlement à ce déploiement, l'équipe, pilotée par une inspectrice de la justice et un membre de la DINUM, continue à faire évoluer l'outil en intégrant de nouvelles activités, données et fonctionnalités. Elles permettront notamment de cartographier, pour la première fois, dans un même outil, l'ensemble des ETPT de magistrats du siège et de fonctionnaires mobilisés pour traiter les différents contentieux, de visualiser en temps réel l'impact sur les délais et les stocks d'un projet de réorganisation des effectifs à moyens constants et de procéder à des simulations permettant d'engager plusieurs scénarios prospectifs y compris dans les services de greffe.

5.3 - Les MAPPU : les missions d'appui

Cinq ans après sa création et le renforcement de sa compétence transversale sur l'ensemble des directions et services du ministère de la Justice, l'IGJ a poursuivi sa vocation de conseil et d'appui opérationnel auprès des directions de l'administration centrale, des juridictions et des services déconcentrés.

L'année 2022 a ainsi été marquée par une forte mobilisation au soutien de réformes ou travaux conduits par notre ministère, mobilisant de nombreux effectifs sur des missions de longue durée.

Le service a apporté son appui méthodologique et ses conseils à l'administration centrale ainsi qu'aux juridictions et services déconcentrés dans la mise en œuvre effective de la réforme du code de la justice pénale des mineurs.

Le premier volet de la mission a donné lieu à la remise d'un rapport intermé-

diaire en juin 2022, lequel s'est notamment attaché à proposer une méthodologie d'élaboration inter-directionnelle en vue de procéder d'ici septembre 2023 à une évaluation complète de cette réforme dans la perspective de la remise d'un rapport au Parlement.

Le deuxième volet de la mission s'est attaché au soutien des juridictions et services déconcentrés qui a donné suite à la remise d'un second rapport en novembre 2022 accompagné d'un guide pratique d'aide au diagnostic.

L'IGJ est également intervenue à compter de mai 2021 en appui du groupe de travail (GT) sur l'évaluation de la charge de travail des magistrats de la DSJ destiné à élaborer un système de pondération des affaires judiciaires et ainsi évaluer plus justement cette charge. La mission a participé durant 18 mois aux réunions hebdomadaires de ce GT.

Après s'être attachée à dresser un état des différents travaux ou modèles d'évaluation de la charge de travail des magistrats déjà existants, au sein des juridictions et en Europe, l'inspection a apporté son expérience méthodologique aux travaux en cours pour les juridictions de première instance.

Elle a ainsi accompagné le GT dans l'élaboration des tables de pondération pour l'ensemble des fonctions exercées au siège et au parquet, qu'elles soient juridictionnelles ou dites de « soutien ».

La mission a également souhaité confronter ces travaux à la réalité du terrain. Elle a pour ce faire élaboré puis adressé des questionnaires à plus d'un millier de magistrats exerçant leurs fonctions au sein de 20 juridictions pilotes représentatives. Elle s'est ensuite déplacé à deux

reprises sur chacun de ces sites afin de présenter la méthodologie et les outils mis à disposition pour l'expérimentation.

Après analyse des réponses, la mission d'appui a communiqué ses travaux au GT qui a établi et finalisé les tables de pondérations par fonction puis a rendu un rapport en janvier 2023.



6.

Une ouverture sur l'Outre-mer et l'international

6.1 - Internationalisation des missions

Deux missions en 2022 ont montré l'enjeu d'intégrer dans le cadre de leurs investigations des processus d'analyse systémique comparative internationale. L'interrogation d'un ou plusieurs pays le plus souvent européen, si besoin en se déplaçant, peut porter soit sur des données, des méthodes et des résultats d'un contrôle ou d'une expérimentation dans un champ donné ou sur des questions organisationnelles.

Une mission de l'IGJ d'assistance à deux parlementaires a eu pour objet le traitement judiciaire des violences intra-familiales. Cette mission s'est rendue à Madrid (Espagne) pour étudier les juridictions spécialisées. L'objectif de ce déplacement était de voir concrètement le contentieux traité par ces juridictions et de comprendre leur intégration dans l'organisation judiciaire espagnole.

La mission a pu ainsi rencontrer un Juzgado de violencia sobre la mujer chargé, avec son équipe, d'instruire les situations de violences conjugales à l'égard des femmes et de prendre les mesures de protection utiles (ordonnance de protection).

Le déplacement a été l'occasion de rencontrer l'unité de coordination de la lutte contre les violences de genre du parquet général de l'État et l'observatoire contre la violence de genre, créé en 2002, pour évaluer le phénomène de violences de genre et les réponses institutionnelles. Ce déplacement a été l'occasion de mettre en perspective les juridictions spécialisées au sein d'un dispositif judiciaire qui n'est pas comparable à celui de la France, et d'une politique publique fortement portée.

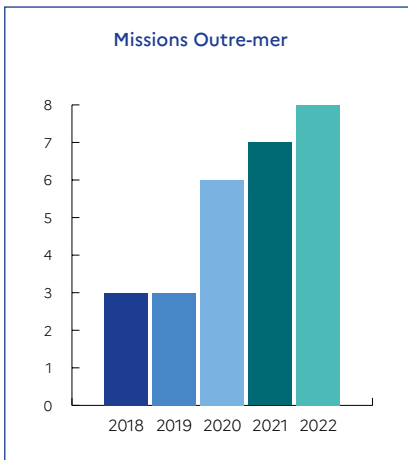
Une deuxième mission dont le rapport a été rendu en novembre 2022 et portant sur l'évaluation du fonctionnement des greffes pénitentiaires a procédé à une étude comparative avec les systèmes existant dans plusieurs pays européens.

La mission s'est également déplacée en Espagne afin d'approfondir le système de greffes judiciaires délégués, mis en place progressivement au sein des établissements pénitentiaires, dans le but d'améliorer la coordination entre les juridictions et le milieu carcéral. Ainsi, il existe, dans certaines unités, des fonctionnaires « de liaison » issus des tribunaux qui travaillent au sein de l'établissement pénitentiaire. Inversement, il existe aussi dans certaines juridictions un bureau pénitentiaire composé de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.

Si cette dimension comparative, pleinement intégrée à l'analyse de différentes missions d'évaluation confiées à l'IGJ conduit à mettre en évidence des ressemblances ou des dissemblances, elle permet d'identifier lignes de force et bonnes pratiques utiles à l'établissement de diagnostic et de préconisations.

6.2 - Un nombre croissant de missions ultramarines

Les territoires ultramarins font l'objet d'une attention constante de la part de l'Inspection générale de la Justice (IGJ) dans ses missions d'inspection comme dans la réflexion qu'elle mène en appui à la réorganisation des structures du ministère en charge de ces territoires. De façon plus générale, l'IGJ intègre les enjeux spécifiques attachés à l'outre-mer dans le cadre de ses missions dont l'évolution du nombre montre une progression régulière :



Au regard des enjeux qui la traversent, la question ultramarine a fait l'objet, en 2022, de huit missions dont deux en Guadeloupe, une en Guyane, deux à Mayotte, deux en Polynésie.

L'IGJ a également été mandatée dans le cadre de la mission d'appui de l'expérimentation d'une délégation territoriale des services pénitentiaires dans l'océan

indien. Cette mission a été chargée de mettre en œuvre les préconisations d'un précédent rapport de l'IGJ déposé en novembre 2020 sur la gouvernance de services pénitentiaires de l'outre-mer. Dans ce contexte, elle s'est déplacée durant 2022 sur six sites pour appréhender leur fonctionnement : les établissements pénitentiaires de Saint Denis, Saint-Pierre et Le Port, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de l'île de la Réunion, le centre pénitentiaire de Majicavo et le SPIP de Mayotte.

Ce déplacement est intervenu au lancement de la phase opérationnelle de l'expérimentation après plusieurs mois de travaux de réflexion et de préparation par les acteurs de la mission outre-mer (MOM), des acteurs locaux, un cabinet conseil et les membres de l'inspection. À l'issue de ces travaux, la mission a participé à la réunion d'inauguration officielle de la délégation territoriale sous l'égide du directeur de la DAP. Les déplacements sur zone ont permis d'assurer un soutien méthodologique de la déléguée territoriale en poste depuis janvier 2022 mais aussi de connaître et d'éprouver les réalités du terrain et du quotidien des acteurs pénitentiaires locaux dont les inévitables problèmes de circulation routière sur les deux îles et l'insécurité à Mamoudzou.

7.

L'IGJ engagée dans l'inter-ministériarité

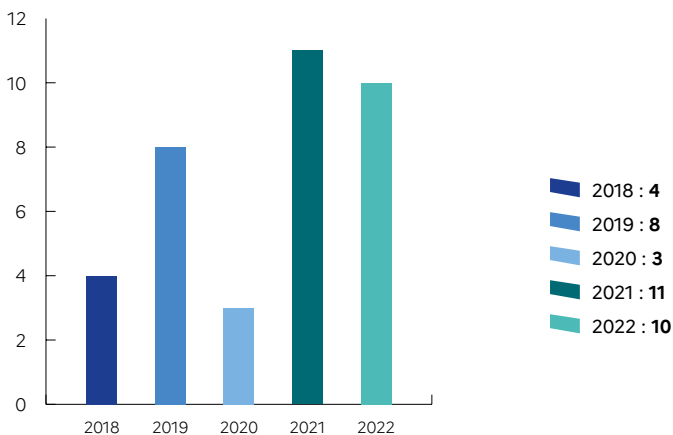
Depuis plusieurs années, l'inspection générale de la Justice a développé son expertise en matière d'évaluation de politiques publiques et de prospective. Elle conduit régulièrement des missions conjointes avec d'autres inspections générales : l'inspection générale de l'administration (IGA), des finances (IGF), des affaires sociales (IGAS), des affaires étrangères (IGAE), de l'éducation nationale des sports et de la recherche (IGESR), de l'environnement et du développement durable (IGEDD), ainsi qu'avec le contrôle général des armées (CGA) ou le contrôle général économique et des finances (CEGEFI).

En co-action avec ces inspections, l'IGJ répond aux commandes de l'autorité politique (Premier ministre, ministre de la Justice, les autres ministres) pour faire l'état des lieux d'une question concernant l'action de plusieurs ministres,

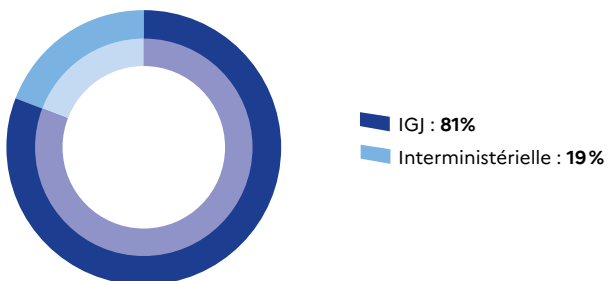
évaluer les effets d'une politique publique majeure, régler un différend interministériel dans la mise en œuvre d'un processus administratif et proposer les évolutions nécessaires à l'action publique du futur. Dans ce cadre, la lettre de mission est signée par les ministres concernés puis adressée à chaque chef d'inspection.

Les équipes en charge de ce type de mission mettent en œuvre une méthodologie robuste reposant sur l'objectivité des constats effectués, le croisement des analyses et le réalisme des recommandations. Cette méthodologie partagée est définie par une charte interministérielle dont l'actualisation qui est en cours a fait l'objet de réunions inter inspections au cours de l'année 2022.

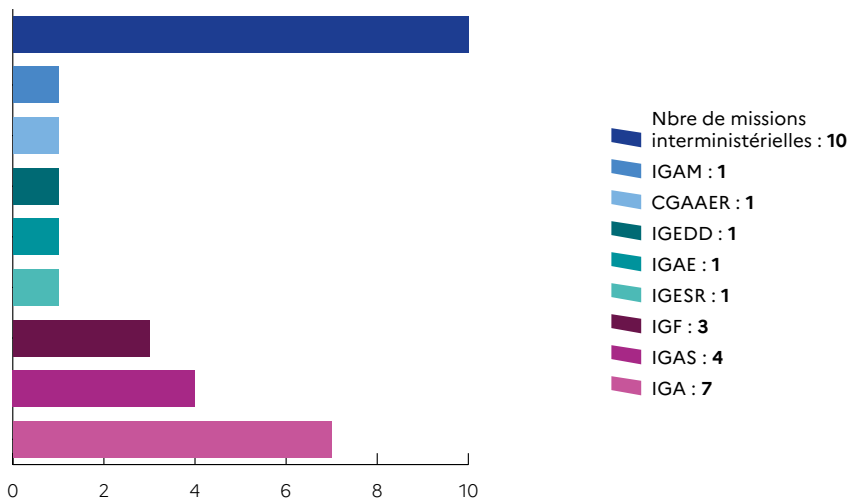
Évolution des missions inter-inspections



Part des missions interministérielles pour les missions terminées en 2022



Inspections partenaires pour les missions terminées en 2022



8.

La dimension internationale de l'IGJ

L'IGJ, qui assure la présidence du réseau européen des inspections de la Justice (RESIJ depuis sa création en 2017, a poursuivi son activité internationale dans le cadre d'une mission confiée par la commission européenne dans le domaine de la coopération judiciaire civile pour la protection des adultes.

Dans ce cadre elle a contribué avec ses homologues du RESIJ à l'élaboration de standards communs d'évaluation du fonctionnement des systèmes européens, et à proposer au terme de son rapport déposé en mai 2022 la création d'instruments communs spécialement dédiés à la protection des adultes devant faciliter l'opposabilité, la publicité, la reconnaissance et l'exécution transfrontalière de toutes les mesures judiciaires et actes juridiques en cette matière

L'IGJ s'est fortement investie dans la coordination du RESIJ et la mise en perspective de projets communs (assemblées générales du réseau, réunions informelles...).

De même elle a participé à plusieurs programmes de coopération internationale:

- conférence internationale des inspections de la Justice de Tirana,
- programme européen d'appui au secteur de la justice en Algérie,
- appui au conseil judiciaire du pouvoir judiciaire du Royaume du Maroc,
- formation des membres du bureau de coordination du contrôle des juridictions et des établissements pénitentiaires et des directeurs des services d'inspection judiciaires et pénitentiaires malgaches.

Par ailleurs, le chef de l'inspection générale de la Justice et président du RESIJ a participé les 11 et 12 mai 2022 à la conférence régionale pour la création d'un réseau sud-méditerranéen des services d'inspection de la Justice à Casablanca (Maroc).

Le réseau sud-méditerranée des services d'inspection de la Justice (SUD-MEDIJ) s'inspire du réseau européen des services d'inspection de la Justice (RESIJ).

Organisée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) en collaboration avec le RESIJ et l'Inspection générale des affaires judiciaires rattachée au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire du Royaume du Maroc, la première journée de travail a été consacrée aux différents aspects du RESIJ présentés par chaque pays membres : France, Roumanie, Portugal, Italie, Espagne, Belgique, Bulgarie. Les sujets abordés ont permis une approche comparée des différentes organisations et les interactions avec les autres institutions, les spécificités des inspections judiciaires, le déroulement d'une mission et son suivi ainsi que les nouvelles missions des inspections dont l'évaluation de la protection de l'environnement, le rôle des inspections dans la prévention des violences conjugales ou la communication des magistrats sur les réseaux sociaux.

La deuxième journée a permis la création d'un réseau sud-méditerranée des services d'inspection de la justice, SUD-MEDIJ, auquel adhère l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie.

9.

L'audit

L'audit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective qui vise à donner au ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte des conseils pour l'améliorer.

Encadré par des normes professionnelles, l'audit interne s'assure que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et efficaces. Au sein de l'IGJ, le pôle d'audit interne (PAI) réalise l'ensemble des missions programmées par le comité ministériel d'audit interne (CMAI). Il s'agit d'une activité indépendante et objective qui donne au ministre une assurance sur le degré de maîtrise des opérations de ses services et apporte ses conseils pour l'améliorer.

Quatre rapports d'audit ont été diffusés en 2022. Ils portaient respectivement sur la gestion de la masse salariale des agents non titulaires du programme 166, les dialogues de gestion au sein du ministère, la prise en charge des mineurs en unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) et le contrôle interne comptable de la DAP.

Le pôle audit a été fortement mobilisé en 2022 par deux missions d'audit initiales lancées l'année précédente portant sur :

- le contrôle interne comptable au sein des services de la direction de l'administration pénitentiaire (achevé en 2023),
- la mise en œuvre des mesures du « bloc peines » (restitué en 2022, achevé en 2023).

La fin de l'année 2022 a vu le lancement de deux nouvelles missions d'audit :

- le pilotage des emplois et de la masse salariale du P 166,
- l'exécution de la programmation immobilière.

En outre, huit missions de suivi ont mobilisé le pôle dont six se sont achevées en 2022 portant sur :

- la fiabilité des données d'identification du casier judiciaire national (CJN),
- la mise en œuvre du plan d'action ministériel de prévention des risques psycho-sociaux,
- la mise en œuvre de la note relative à l'organisation territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse,
- la prise en charge des détenus particulièrement signalés,
- la gestion de la masse salariale des agents non titulaires du programme P 166,
- les dialogues de gestion au sein du ministère.

Deux missions de suivi ont été lancées en fin d'année

- la prise en charge des mineurs en unité éducative de milieu ouvert (UEMO),
- la mise en œuvre de la carte d'achat au sein du ministère.

L'année 2022 s'est caractérisée par la réalisation pour la première fois d'une mission de conseil. Celle-ci, achevée au cours de l'année, avait pour objet d'accompagner l'IGJ à l'occasion de la mise à jour de sa cartographie des risques.

Une mission a été consacrée à l'actualisation de la charte de l'audit et du vade-mecum, dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité du pôle. Elle a été lancée à la suite de l'auto-évaluation réalisée l'année précédente. Cette mission a été achevée en fin d'année.

10.

La mission de coordination ISST

Au nombre de sept, les inspecteurs santé sécurité au travail (ISST) ont pour fonction principale l'inspection et le contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables à tous les risques professionnels au sein des services et sites immobiliers du ministère de la Justice. Leur rôle de conseil et d'expertise auprès des chefs de service leur permet également de développer une politique adaptée de prévention des risques. Ils animent le réseau des acteurs de la politique de santé et sécurité au travail (assistants et conseillers de prévention) et collaborent à de nombreuses sessions de formation au sein des écoles du ministère.

En 2022, ils se sont impliqués auprès :

- **des services judiciaires** avec des thématiques comme le dispositif santé et sécurité au travail et de prévention des risques professionnels, l'élaboration du DUERP et le développement du réseau des agents de prévention,
- **de la protection judiciaire de la jeunesse** notamment dans le cadre des sollicitations des directeurs de service, à la fois lors de leur prise de fonction et après une première année d'activités et la demande d'outils opérationnels pour l'exercice de leurs missions en matière de risques professionnels,
- **de l'administration pénitentiaire** avec des sujets sur les décharges de temps des assistants de prévention, la tenue des différents registres, la fréquence réglementaire des exercices d'évacuation,

- **des services centraux et délocalisés** avec des priorités comme la gestion du risque incendie, la mise en conformité des installations électriques et la vérification de l'existence du dossier technique amiante.

L'année 2022 a été marquée par une réflexion, à l'initiative de la coordination des ISST, sur l'élaboration d'un projet de charte de déontologie et d'une lettre de mission pour les ISST de l'IGJ. Les échanges réguliers établis lors des réunions mensuelles de ce groupe de travail interministériel permettent d'enrichir les travaux menés par les ISST IGJ sur ces deux projets.

Durant l'année 2022, les ISST ont réalisé :

23	inspections de sites et services
66	participations aux CHSCT (y compris les juridictions administratives)
19	actions de formation dans les écoles et l'INTEFP
25	actions d'animation de réseau
22	participations à des groupes de travail dans le cadre du CHSCT M

11.

La vie de l'inspection

11.1 - Le comité des pairs (COPAIRS)

Créé en septembre 2019, le comité des pairs plus communément appelé «COPAIRS» est devenu une instance majeure de l'IGJ et une étape incontournable dans le processus mis en place afin d'assurer la qualité de ses travaux.

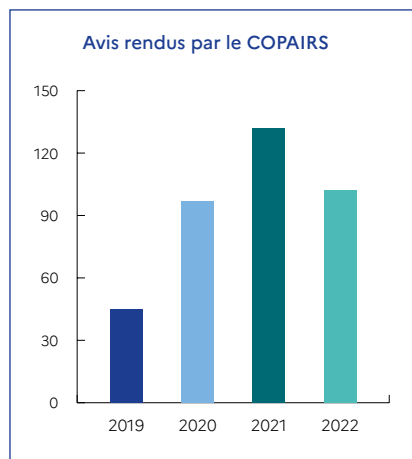
Composé de 12 membres, il est le référent pour les missions : il conseille, délibère et élabore la doctrine de l'IGJ en matière de déontologie, de suivi des recommandations, des méthodes de travail et de qualité. Il permet d'améliorer et de développer le travail collégial pour harmoniser les pratiques professionnelles et les productions des missions en référence aux normes méthodologiques de l'IGJ.

Par une relecture collégiale approfondie, le COPAIRS veille en lien avec la direction de l'IGJ au respect de la méthodologie ainsi qu'à la cohérence et à la qualité de l'ensemble des rapports. Organe consultatif, sa composition pluridisciplinaire, à l'image de l'IGJ, favorise le croisement des points de vue.

Indépendamment des étapes-clés que représentent l'examen des notes de cadrage et des rapports, le COPAIRS est également pour le responsable de mission un interlocuteur qu'il peut saisir à tout moment et sans formalisme de toute question d'ordre méthodologique, en particulier pour des missions au long cours ou complexes.

Le président délégué du COPAIRS, animateur de cette instance éminemment collégiale, est le garant de la qualité et de la cohérence des avis rendus au terme des délibérations.

Un recueil de ses avis depuis sa création et contenant des extraits choisis a été finalisé en juin 2022 : « près de trois années de COPAIRS, extraits choisis ».



11.2 - Les départements et missions permanentes

Les membres de l'IGJ approfondissent les thématiques de leurs travaux dans le cadre des neuf départements suivants qui se réunissent mensuellement pour partager leurs connaissances, les méthodologies et assurer une veille notamment sur l'actualité des politiques publiques :

- déontologie et enquête administrative,
- administration et modernisation des juridictions et des structures déconcentrées,
- conduite des politiques publiques par l'administration centrale,
- processus d'élaboration des décisions de justice,

- exécution des décisions de justice,
- évaluation des politiques publiques,
- coordination des inspections des chefs de cour (COJ),
- activité internationale,
- coordination des ISST.

Ils sont une des formes de la collégialité de l'inspection et contribuent à la capitalisation et à la valorisation des travaux et au maintien d'une analyse documentée pouvant aider les inspecteurs lors du lancement des nouvelles missions. À cette fin, chaque nouvelle mission se voit désigner, selon son objet un département de rattachement qui sur demande pourra lui apporter son appui en mettant à sa disposition la documentation utile, l'alerter sur les travaux réalisés sur le sujet et le cas échéant sur les éléments d'actualisation.

Ils sont également source de propositions pour la programmation annuelle de l'IGJ et contribuent à l'actualisation d'outils tels que guides ou référentiels.

11.3 - Les matinées de la restitution

À l'initiative du chef de l'IGJ, ont été lancées en septembre 2022 les matinées de la restitution. Chaque mois, deux équipes de missions exposent devant l'ensemble de l'inspection la conduite d'une mission dans son élaboration, son déroulement et sa collaboration avec le COPAIRES.

La méthodologie propre à chaque nature de mission, les éventuelles difficultés rencontrées et les solutions apportées mais aussi les bonnes pratiques en matière d'organisation sont abordés et suivis d'échanges avec la salle.

Trois matinées ont ainsi été organisées en 2022 et se poursuivent chaque mois en 2023 avec une évolution vers des restitutions croisées de missions traitant d'une thématique commune ou sur un même territoire.

Les missions suivantes ont été restituées en 2022 :

- mission d'évaluation du processus de gestion et de pilotage des frais de justice sur le ressort de la cour d'appel de Paris,
- inspection de fonctionnement du centre pénitentiaire de Saint-Etienne,
- inspection de fonctionnement du centre pénitentiaire de Fresnes,
- mission d'appui à la mise en œuvre de la réforme de la justice pénale des mineurs,
- inspection des conditions d'exercice d'un agent au sein de la Cour d'appel de Douai,
- contrôle de fonctionnement du tribunal judiciaire de Nantes, services pénaux et greffe.

11.4 - Le séminaire de novembre 2022

Comme chaque année, les membres de l'IGJ se sont réunis en séminaire de travail afin de mener une réflexion sur des sujets stratégiques et méthodologiques.

En novembre 2022, l'IGJ a tenu son deuxième séminaire annuel. Temps fort de cette journée de travail et de partage, les ateliers ont permis à tous, agents du service administratif ou inspectants, de travailler sur deux sujets :

- méthodologie de l'examen de situation,
- réinventer le collectif.

Les échanges en plénière qui ont suivi les restitutions de chaque atelier ont permis de recueillir l'ensemble des idées et de construire collectivement des conclusions qui seront intégrées aux orientations 2023 du programme de l'IGJ. C'est ainsi qu'en 2023, sera constitué un groupe de travail chargé de réfléchir à la méthodologie de l'examen de situation et d'en actualiser le guide. Sur le collectif, des travaux ont été menés avec les services du secrétariat général dès la fin de 2022 pour créer un espace au 6^e étage de l'inspection permettant l'organisation d'actions collectives.

Ce séminaire du 2nd semestre a aussi été l'occasion d'intégrer les nouveaux arrivants de septembre à la communauté de travail et de permettre des moments d'échanges entre membres de l'inspection notamment au sein des ateliers.

11.5 - Les référents laïcité, diversité et égalité

Une auditrice au pôle d'audit interne à l'IGJ a été nommée en novembre 2022 référente laïcité de l'inspection générale.

Son rôle comporte trois aspects : informer, sensibiliser et accompagner les personnes qui en exprimeraient la nécessité. Le référent laïcité est un relais entre le collège de déontologie, qui anime le réseau laïcité du ministère, et les agents de l'IGJ. Il doit réussir à faire converger les objectifs, enjeux et spécificités des deux « univers » dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Cet état des lieux permettra d'envisager la mise en œuvre d'outils complémentaires au recueil des bonnes pratiques déjà en vigueur pour garantir, aux agents de l'IGJ et à leurs interlocuteurs lors des missions et activités quotidiennes, le respect des principes de laïcité et de neutralité,

Par lettre de mission du 3 octobre 2022 une inspectrice générale a été nommée référente égalité-diversité pour l'IGJ. Ses missions sont de promouvoir la politique d'égalité professionnelle et de diversité au sein du ministère de la Justice et d'accompagner et conseiller les personnels et les services. Elle conduira sa mission en liaison avec le bureau de la déontologie, de l'égalité professionnelle et de la diversité du ministère de la Justice.

11.6 - La communication

En matière de communication, l'inspection générale de la Justice a renforcé le soutien aux missions par un suivi médiatique rigoureux et permanent sur les missions sensibles traités par la presse.

Un accent particulier a été porté sur l'accompagnement de la communication du réseau européen des inspections de la Justice (RESIJ).

Des publications régulières



8 RAPPORTS DE MISSION

- Synthèse des contrôles de fonctionnement des pôles sociaux
Novembre 2022
- Inspection après décès d'un enfant suivi en assistance éducative
Août 2022
- Inspection de fonctionnement de la maison centrale d'Arles
Juillet 2022
- Rendre justice aux citoyens
Juillet 2022
- Les dépenses d'interprétariat-traduction dans les tribunaux
Juin 2022
- Bilan des réformes de la procédure d'appel en matière civile, commerciale et sociale
Février 2022
- Organisation, perspectives et enjeux de la statistique du ministère de la Justice
Février 2022
- Une justice régionale pour l'environnement
Janvier 2022

44 articles d'actualité

11 numéros (*numéro double juillet-août*) de « *La lettre* », magazine numérique mensuel qui rend compte de d'actualité de l'IGJ



ANNEXE

Les RH : organigrammes au 31 décembre 2022

**Inspecteur général
Chef de l'inspection**
Christophe STRAUDO

**Inspecteur général
Adjoint au chef de l'inspection**
Jean-Michel ETCHEVERRY

Inspecteurs et inspectrices généraux de la Justice

Nathalie ANCEL
Florence d'ANDREA
Véronique ANDRIOLLO
Etienne APAIRE
Martine BARDET
Béatrice BLANC
François CAPIN-DULHOSTE
Jean-Louis DAUMAS
Jérôme DEHARVENG
Sonya DJEMNI WAGNER
Béatrice DEL VOLGO
Bruno KARL
Véronique LANNEAU
Vincent LE GAUDU
Patrick LODS
Dominique LUCIANI
Christophe MILLESCAMPS
Joelle MUNIER
Sylvie MOISSON
Marjorie OBADIA
Romain PERAY
Emmanuel RAZOUS
Sylvie REBE
Elie RENARD
Nathalie RIOMET
Christelle ROTACH
Dominique SIMON
Patrick STEINMETZ
Anne-Sylvie SUDOPLATOFF
Isabelle THERY

Chargés de mission :
Maxime de BLASI
Nicolas GARCETTE
Jocelyne RANDE
Hughes-Jehan VIBERT
Emmanuel SUSSET

Inspecteurs et inspectrices de la Justice

Delphine AGOGUET
David ALLONSIUS
Sophie AZRIA
Youssef BADISSI
Claudine BEAUCHEMIN
Ludovic BELFANTI
Jean-Christophe BRIHAT
Jocelyne CHABASSIER
Marie DERAÏN de VAUCRESSON
Audrey FARRUGIA
Isabelle FENAYROU-DEGAS
Guillaume GIRARD
Laurence GUIBERT
Julie JOLY-HURARD
Alain LACOMBE
Thierry LANDAIS
Corinne LAMBÉY-MARTIN
Coline LEGEAY
Delphine LUU-BELAY
Marie-Rolande MARTINS
Manuel MENDEZ
Sylvie MERGES
Thierry MILOUA
Catherine MOCKO
Diane NGOMSIK KANGANG
Sophie PARMANTIER
Auréliette PRETAT
Yves ROUX
Olivier RAYMOND
Laurène ROCHE
Sophie SOETENS-BISSON
Rodney SABOURDY
Stéphanie TEISSIER
Jean-Marc TOUBLANC
François TROUFLAUT
Marie-Laure TRUCHET

Inspectrice de la Justice
Secrétaire générale
Sophie DEBORD

Service administratif
Stéphanie TEISSIER
secrétaire générale adjointe

Pascale BAUDRY
responsable des services généraux

Accueil logistique
Ange CHEVALIER

Secrétariat du chef de l'inspection
Hakima BOUZEMAME
Samir DECHOUK

Pôle budget/RH
Céline CHICO
gestionnaire budget et déplacements

Claudia LARCHER
gestionnaire RH

Pôle bureau des rapports
Anne FRIESS
responsable de pôle

Simon LEVRON
adjoint à la responsable du pôle

Khady BDIANE

Marcelline BESSON

Fama N'DOYE

**Pôle service de documentation,
d'études et de la statistique**

Florence CASSANGE

Yasmina GAULARD

Romain JUSTE

Johanna ZEBAZE DJEUKA

Chauffeurs du chef de l'inspection
Crépin KANGO
Sébastien JEAN-BAPTISTE

Pôle audit interne

Alice CLERICI
responsable du pôle

Olivier RAYMOND
adjoint à la responsable du pôle

David ALOGUES
Noura BERBACHI
Carole GRASS
Béatrice MILLET
Catherine SALMON

**Inspection santé
sécurité au travail SISST**

Sophie SOETENS BISSON
inspectrice de la Justice, coordinatrice

René GALLY
adjoint

Denis LUDMANN
Véronique LABORDE
Claudine MERLIER
Isabelle WINCKLER

Dossiers terminés au 31 décembre 2022

Enquêtes administratives

7 enquêtes administratives relatives à un magistrat

.....

2 enquêtes administratives relatives à un fonctionnaire PJJ

.....

1 enquête administrative relative à un fonctionnaire AP

.....

1 enquête administrative relative à un fonctionnaire SJ

- Mission européenne d'inspection sur la situation transfrontalière des adultes vulnérables au sein de l'UE.

- Mission d'assistance à Mr Bruno QUESTEL, parlementaire en mission.

- MAPPU code de justice pénale des mineurs.

- États généraux de la Justice.

Examens de situation

Services judiciaires : greffe du tribunal judiciaire (TJ) de Nantes, TJ Besançon, conseil de prud'hommes de Rouen.

Missions d'appui (MAPPU)

- Mission d'appui et de préfiguration des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement, issus de la loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale.

- Mission interministérielle relative à l'évolution du régime des hypothèques maritimes.

Missions thématiques

- Mission inter-inspections sur l'évaluation de la prise en charge des mineurs à Mayotte.

- Actualisation du rapport : Bilan des réformes de la procédure d'appel en matière civile, commerciale et sociale et perspectives.

- Mission sur l'organisation, les perspectives et les enjeux de la statistique du ministère de la Justice.

- Mission thématique sur l'exécution des peines d'emprisonnement ferme.

- Mission sur l'amélioration du recouvrement des amendes forfaitaires délictuelles.
- Mission d'évaluation du processus de gestion et de pilotage des frais de justice et de l'activité des interprètes-traducteurs intervenant à la demande de l'autorité judiciaire sur le ressort de la cour d'appel de Paris.
- Mission structuration équipes autour des magistrats.
- Mission d'évaluation des procédures de signalement, enquête, classement et poursuites en matière de violences sexuelles faites aux enfants.
- Mission conjointe d'inspection relative à la détermination des organisations syndicales et professionnelles représentatives pour désigner les assesseurs des pôles sociaux.
- Situation foncière dans la collectivité de Saint-Martin.
- Mise en œuvre de l'article 305 de la loi climat et résilience.

Inspections de fonctionnement

Établissements pénitentiaires : centre pénitentiaire (CP) Alençon Condé-sur-Sarthe, maison d'arrêt des femmes du CP de Fresnes, CP de Saint-Étienne, établissement pour mineurs de Lavour, Toulon-La-Farlède, CP de Fresnes, maison centrale d'Arles, maison d'Arrêt

de Chambéry, centre de détention de Châteaudun, maison d'arrêt de Sarreguemines, CP de Baie-Mahault, centre de détention de Val-de-Reuil, centre pénitentiaire d'Avignon-le-Pontet.

Services judiciaires : Cour d'appel Douai, TJ d'Argentan, juridictions du ressort de la cour d'appel de Papeete, TJ de Mamoudzou, conseil de prud'hommes de Thionville, processus de gestion et de pilotage des frais de justice et de l'activité des interprètes-traducteurs intervenant à la demande de l'autorité judiciaire sur le ressort de la cour d'appel de Paris.

PJJ : Mission de contrôle suite à l'homicide d'un enfant suivi en assistance éducative.

Contrôles de fonctionnement

Services judiciaires : TJ de Nantes, services pénaux et du greffe, CPH de St-Brieuc.

ISST

Services judiciaires : TJ, CPH de Bonneville, TJ, CPH, tribunal de commerce (TC) de Mont-de-Marsan, TJ, CPH, TC Nanterre, TJ, CPH, TC de Saint-Malo.

PJJ : l'unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Pantin, l'UEHC de Valence et mission hébergement diversifié, l'unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD) de Pantin, l'UEHD de Poitou-Charentes, l'UEMO Poitiers, l'unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Valence.

DAP : SPIP des Vosges, maison d'arrêt (MA) de Limoges, CP Lorient et MA Foix.

Administration centrale : délégation interrégionale Sud-Est et Grand-Nord.

Audit

- Le contrôle interne comptable de la DAP.
- La prise en charge des mineurs en UEMO.
- La gestion budgétaire des agents non titulaires du programme 166.
- La mise en œuvre des dialogues de gestion au sein du ministère.
- Appui à la mise à jour de la cartographie des risques de l'IGJ.

Rapports de suivi :

- La fiabilité des données d'identification du casier judiciaire.
- La mise en œuvre du plan d'action ministériel de prévention des risques psycho-sociaux.
- La gestion budgétaire des agents non titulaires du programme 166.
- La mise en œuvre des dialogues de gestion au sein du ministère.
- La mise en œuvre de la note relative à l'organisation territoriale de la PJJ.
- La prise en charge des détenus particulièrement signalés (DPS).

